



Concours pour la création du logo du 60ème anniversaire du partenariat UE-Congo

- NOTE DE CESSION DES DROITS -

Je soussigné(e).....

Né(e) le à

Domicilié à (au)

Après avoir pris connaissance des conditions de participation au concours création d'un nouveau logo pour la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo édition 2023.

Déclare céder à la Délégation de l'Union européenne en République du Congo les droits d'auteur relatifs à mon livrable composé de

- Logo permanent de la délégation
- Logo temporaire de la délégation pour ses 60 ans
- Le livret technique d'emploi des logos et de la charte graphique

Cette session de droits comprend :

- Le droit d'exploiter (reproduire, publier et diffuser) ledit livrable en partie ou en totalité sur tous supports et tous formats que la Délégation jugera nécessaire.
- le droit d'exploiter le livrable à des fins pédagogiques, d'illustration ou promotionnelles menées par la Délégation de l'Union européenne, en interne comme auprès de tous ses partenaires (au Congo et à l'extérieur).

Aucune compensation, de quelque nature que ce soit ne sera versée en contrepartie de cette cession de droits du prix destiné à récompenser le lauréat et décrit à l'article 10 du règlement de participation au présent concours.

Cette cession de droits retire au créateur du livrable sa qualité de propriétaire.

La présente session est consentie pour le monde entier.

Fait à le.....

Signature